

1. Introduction

La nécessité de régler les problèmes environnementaux avec diligence et efficacité n'est à l'heure actuelle pas réellement mise en doute. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les préoccupations au sujet de la pollution, de l'épuisement des ressources, de la menace d'extinction de certaines espèces animales et végétales, des changements atmosphériques et des problèmes liés à l'élimination des déchets concourent à créer un sentiment d'urgence au sujet de l'environnement. L'intensification de ce sentiment d'urgence amplifie les pressions politiques.

Cependant, il est encore difficile de s'attaquer aux causes fondamentales de nombreux problèmes environnementaux, souvent parce que les pays tant développés qu'en développement reculent devant les dépenses à faire ou sont incapables de les engager. Il n'existe pas de solutions faciles et les progrès peuvent s'effectuer lentement. Des groupes, notamment ceux qui sont préoccupés par l'environnement, s'impatientent de plus en plus de la lenteur des progrès et proposent le recours à des restrictions commerciales comme moyen de promouvoir la protection de l'environnement. Les restrictions commerciales, surtout celles qui visent à exercer des pressions sur les pays dont les normes et les programmes environnementaux sont jugés inadéquats, sont souvent considérées comme des moyens rapides et efficaces de stimuler le changement. Ces restrictions sont aussi, pour certains gouvernements, une façon très visible de faire face à des pressions politiques lorsqu'il serait trop difficile ou trop coûteux à court terme de régler autrement les problèmes environnementaux sous-jacents. Deux propositions de recours à des restrictions commerciales s'ajoutent aux demandes de modification des règles du commerce international de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC, devant être mis sur pied en 1995), de manière à avoir plus de latitude pour la prise de mesures commerciales.

Des discussions sur le commerce et l'environnement se déroulent au GATT depuis plus de deux ans. Des progrès considérables ont été enregistrés dans la définition des problèmes et la détermination de certaines de leurs incidences. À la lumière de ces discussions, un programme de travail élargi a été convenu à l'occasion de la conférence ministérielle tenue à Marrakech en avril 1994 pour conclure les négociations commerciales de l'Uruguay Round. À la conférence de Marrakech a également été créé un comité du commerce et de l'environnement chargé de donner suite au programme de travail élargi. Ce comité présentera son rapport lors de la première conférence ministérielle qui suivra la mise en place de l'OMC : à ce